

**REPUBLIQUE FRANCAISE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**  
**1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 10 avril 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**2 avril 2019**

et qu'elle a été faite le

**2 avril 2019**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, Mme Laure VALENTIN Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Jérôme FASSETNET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigny : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Plumont : M. Michel GREMAUX Ranchot : M. Eric MONTIGNON Romain : Mme Nathalie RUDE Salans : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIONO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Suppléés : Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Our : M. Didier VUILLIN Pagny : Mme Agnès PASDELOUP**

**Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN Evans : M. Hervé BOUVERESSE Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Denis JEUNET Rans : M. Stéphane MONTRELAY Rouffange : M. Didier TISSOT**

**Secrétaire de séance : Monsieur Christian GIROD**

**Procurations de vote :**

**Mandants : M. Olivier MATHEVON (DAMPIERRE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)**

**Mandataires : M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

**Présents : 33****Absents suppléés : 3****Absents excusés : 8**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°****DCC2019\_04\_067****Objet :**

Convention financière avec la Commune d'Etrepigny : remboursement de certaines factures d'EDF

## **CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE D'ETREPIGNY POUR LE REMBOURSEMENT DES FACTURES EDF RELATIVES A LA COMPETENCE « EAU »**

Vu le transfert de la compétence « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Communauté de Communes Jura Nord ;

Considérant qu'il y a eu une erreur de transfert sur deux points de livraisons, soit le PDL n° 06587843696314 relatif au Château d'Eau et le n° 06587698978534 relatif à la Station de Pompage concernant la commune d'Etrepigny ;

Il convient de mettre en place une convention financière entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune d'Etrepigny afin que la commune puisse rembourser la CCJN des factures d'EDF payées par erreur.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en délibéré :**

- **se prononce favorablement sur cette convention financière,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET

A large, stylized blue ink signature is written over a circular official stamp of the Communauté de Communes Jura Nord. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD' around the perimeter.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0



Entre

**La Communauté de Communes Jura Nord**, représentée par son Président, Gérôme FASSENET, dûment habilité ;

Et

**La commune d'Etrepigny**, représentée par son Maire, Monsieur Laurent CHENU, dûment habilité ;

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

Vu la délibération n° DCC2019\_04\_xxx du 10 avril 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Vu la délibération n° xxxxx du xxxxx de la commune d'Etrepigny ;

#### **Article 1 – OBJET**

La Communauté de Communes Jura Nord a pris la compétence « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Lors de ce transfert, plusieurs points de livraisons relatifs à l'électricité ont été transférés à la Communauté de Communes Jura Nord. Or, deux points de livraisons ont été transférés par erreur.

La présente convention a pour objet le remboursement à la Communauté de Communes Jura Nord des factures d'EDF payées par erreur concernant le point de livraison n° 06587843696314 relatif au Château d'Eau et le point de livraison n° 06587698978534 relatif à la Station de Pompage.

#### **Article 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

Cette convention prend effet dès la signature des deux parties.

#### **Article 3 – DETAIL DES MONTANTS**

Le détail des montants à rembourser à la Communauté de Communes Jura Nord :

N° Facture	Date facture	N° PDL	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
10091095132	07/03/2019	06587698978534	44,27	8,86	53,13
10089677816	07/02/2019	06587843696314	2,41	0,14	2,55
10089677816	07/02/2019	06587698978534	209,09	37,68	246,77
10083884871	07/10/2018	06587843696314	21,18	1,35	22,53
10083884871	07/10/2018	06587698978534	219,92	39,92	259,84
10086742523	07/12/2018	06587843696314	19,92	1,10	21,02
10086742523	07/12/2018	06587698978534	252,26	46,38	298,64
10080911880	07/08/2018	06587843696314	20,60	1,24	21,84
10080911880	07/08/2018	06587698978534	188,46	33,73	222,19
10078055778	07/06/2018	06587843696314	19,59	1,08	20,67
10078055778	07/06/2018	06587698978534	214,29	38,90	253,19
TOTAL			1 211,99	210,38	1 422,37

#### **Article 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

La Communauté de Communes Jura Nord s'engage à fournir avec le titre exécutoire ladite convention et les factures correspondantes.

Fait à Dampierre, le XXXXXXXX

La Commune,  
Laurent CHENU

Le Président,  
Gérôme FASSENET